

Conditions Générales de Vente (CGV)

Dernière mise à jour : 28/08/24

Article 1 : Identité des parties

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont conclues entre :

Théo Auto Services, dont le siège social est situé à 12 Rue de Maromme 7130 Binche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro [1011.657.342], représentée par Obez Théo en qualité de gérant.

Ci-après dénommée "le Prestataire",

Et :

- Toute personne physique ou morale, souhaitant bénéficier des services de Théo Auto Services.

Ci-après dénommée "le Client".

Article 2 : Nature du service vendu

Théo Auto Services propose des services de nettoyage automobile. Ces services incluent, sans s'y limiter : le lavage extérieur, le nettoyage intérieur, le polissage de la carrosserie, la pose de traitement céramique, ainsi que la désinfection et la décontamination des véhicules.

Article 3 : Prix

Les prix des services sont indiqués en euros (€) et sont toutes taxes comprises (TTC). Théo Auto Services se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Toutefois, le prix facturé au Client sera celui en vigueur au moment de la confirmation de la commande.

Un devis précis sera fourni pour chaque prestation avant l'exécution des services. Le devis est valable pour une durée de 30 jours à compter de sa date d'émission et devra être accepté par le Client avant le début des travaux.

Article 4 : Conditions de paiement

Le paiement des services s'effectue au comptant, à la réception du véhicule par le Client, sauf conditions particulières convenues entre les parties. Théo Auto Services accepte les paiements en espèces, ou par virement bancaire.

En cas de retard de paiement, des pénalités pourront être appliquées conformément à la législation en vigueur. Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le Client, sans mise en demeure préalable.

Article 5 : Conditions de réalisation des services

Les services de nettoyage automobile sont réalisés à l'adresse indiquée par le Client ou dans les locaux de Théo Auto Services [Rue de France 1, 7130 Bray], selon les modalités convenues entre les parties. Les délais d'exécution sont communiqués à titre indicatif. Théo Auto Services s'efforcera de respecter les délais annoncés, sous réserve de contraintes techniques ou logistiques imprévues.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des retards dus à des événements indépendants de sa volonté.

Article 6 : Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat pour les services non encore exécutés.

Pour exercer ce droit, le Client doit notifier sa décision de rétractation par courrier ou email, en utilisant les coordonnées suivantes :

- **Adresse postale** : 1 Rue de France, 7130 Bray
 - **Email** : info@theoautoservices.be
-

Article 7 : Responsabilité du Prestataire

Théo Auto Services s'engage à fournir ses services avec diligence et conformément aux règles de l'art. Toutefois, le Prestataire ne saurait être tenu responsable des dommages causés par le non-respect des consignes d'utilisation ou d'entretien du véhicule par le Client.

En cas de dommage causé au véhicule lors de l'exécution des services, la responsabilité de Théo Auto Services est limitée au montant de la prestation effectuée, sauf faute lourde ou intentionnelle

Article 8 : Données personnelles

Les données personnelles collectées par Théo Auto Services lors de la commande de services sont nécessaires au traitement de celle-ci. Ces données sont traitées conformément aux lois en vigueur en matière de protection des données personnelles.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant Théo Auto Services à l'adresse suivante : info@theoautoservices.be

6. Conditions de livraison des prestations

Les prestations sont réalisées à l'endroit convenu avec le client. En cas d'impossibilité de réaliser le nettoyage en raison de l'emplacement (par exemple, trop proche de la route ou dans une zone non autorisée), Théo Auto Services se réserve le droit de ne pas effectuer la prestation. Toute amende ou sanction résultant de cette impossibilité sera à la charge du client, qui est responsable de s'assurer que le lieu de prestation est conforme aux réglementations en vigueur.

Article 9 : Litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort du siège social de Théo Auto Services.

Ces Conditions Générales de Vente sont acceptées par le Client sans réserve dès lors qu'il confie son véhicule à Théo Auto Services pour une prestation de nettoyage automobile